

Cartographie des antidotes spécifiques disponibles sur la région Bourgogne-Franche-Comté et le Groupement Hospitalier de Territoire 21-52

La connaissance de la disponibilité des antidotes (ATD) sur le territoire régional peut être considérée comme un atout important pour la rapidité et la qualité de prise en charge des patients. Ces produits indispensables, parfois très onéreux mais à faible rotation, nécessitent une gestion éclairée des circuits d'approvisionnement. Une action sur l'optimisation des stocks d'ATD et leur bon usage est portée par l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté en collaboration avec l'Observatoire du médicament des dispositifs médicaux et de l'innovation thérapeutique (OMEDIT) Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre de la Politique Régionale du Médicament et des Produits de Santé. Une première phase d'inventaire a été menée en Bourgogne en 2015. Une seconde phase a eu lieu en août 2016 en Franche-Comté et en Haute-Marne (GHT 21-52). Seuls les établissements hospitaliers disposant de service d'urgence ont été sollicités pour renseigner les quantités d'ATD en stock dans leur pharmacie à usage intérieur. Une liste restreinte de 32 références d'ATD « spécifiques » (1 référence pour 1 forme ou 1 dosage) leur a été transmise.

L'objectif de l'enquête est d'avoir une vision des stocks d'ATD à l'échelle de la grande région incluant le GHT 21-52 pour permettre l'optimisation de la gestion et le partage des ressources.

Au total, 18 établissements ont été sollicités en Bourgogne, 10 en Franche-Comté et 2 en Haute-Marne. Quinze des 30 établissements répondeurs disposent de plus de la moitié des références d'ATD. En Bourgogne, ce sont les établissements des chefs-lieux qui regroupent le plus d'ATD. Ainsi, le Centre Hospitalier (CH) d'Auxerre détient 79% des références suivi par le CH de Nevers avec 75% et le CH Universitaire de Dijon avec 71%. En Franche-Comté, le CH Régional Universitaire de Besançon détient 81% des références suivi par le CH de Belfort-Montbéliard avec 72%. Au total, 15 références sont détenues par au moins 50% des 30 établissements dont 7 par au moins 80% des établissements. Seuls le charbon activé et la n-acétylcystéine sont détenus par tous les établissements. A l'échelle régionale, l'ensemble des ATD de la liste est disponible, à l'exception de la carboxypeptidase et de la physostigmine, sous autorisation temporaire d'utilisation. Le maillage territorial est plutôt homogène.

Cette enquête aboutit à une cartographie territoriale dont la connaissance pourrait aider à la mutualisation des ressources et à l'accès au traitement facilité. Une réflexion plus poussée pourrait être menée à l'échelle régionale.